



LEVUMATH'S

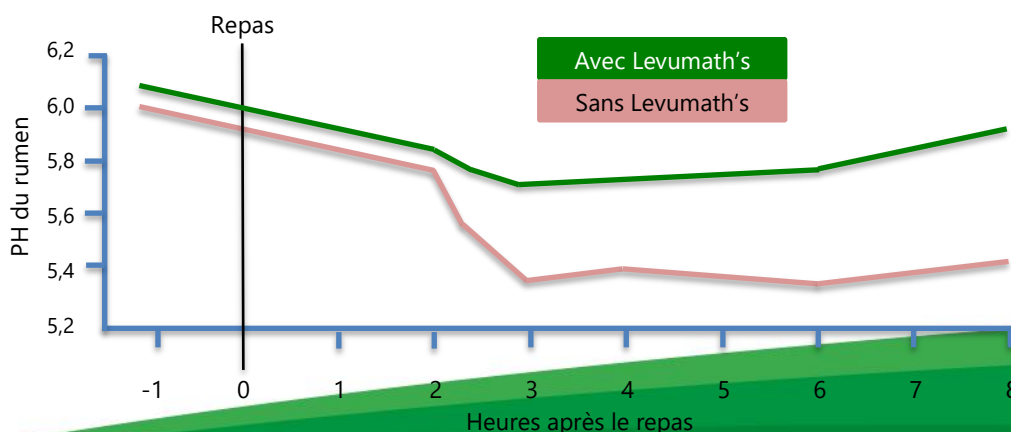
Pour un meilleur fonctionnement du rumen et une production/qualité de lait plus élevée

Acidose

- ✓ Fourbures↑ → ulcères des onglons, mauvaise qualité des onglons
- ✓ Diminution de l'immunité : inflammation utérine↑, nombre de cellules↑
- ✓ Diminution de la production de lait + matière grasse plus faible



Avec Levumath's, en moyenne 2 à 4% de lait en plus par lactation + teneur plus élevée en matières grasses et/ou protéines dans le lait



Digestion de la cellulose

Grâce à une meilleure mise à disposition de la lignine (ADL), la cellulose du fourrage est mieux décomposée.

- ✓ Jusqu'à 24% de digestion supplémentaire des fibres du maïs
- ✓ Sur 20 essais internationaux avec plus de 1800 vaches laitières :
 - Moins de 100 jours de lactation : + 1,3 kg lait/vache/jour
 - Plus de 100 jours de lactation : + 1,1 kg lait/vache/jour

Description du produit

Contient des levures vivantes :

- ✓ *Saccharomyces cerevisiae* CNCMI-1077 10×10^{10} CFU/kg
- ✓ Les levures vivantes provoquent une forte augmentation du nombre de bactéries qui convertissent l'acide lactique retrouvé dans le rumen en acide propionique. Cela diminue le niveau d'acide lactique (=cause de pH bas) et augmente la production d'acide propionique

Contient 2 huiles essentielles :

- ✓ Inhibe les bactéries qui produisent du **METHANE** ; cela signifie qu'il reste plus d'énergie dans le rumen pour la formation d'acide propionique
- ✓ Inhibe les bactéries qui produisent de **L'AMMONIAQUE** ; cela signifie que plus de protéines sont disponibles pour l'animal

Application (dans une ration mélangée)

Vaches laitières :

- ✓ Général : pendant la période de lactation
- ✓ En présence de rations "acidifiantes" (peu de structure ou un fourrage "trop acide")
- ✓ Lors du changement de ration (par exemple, nouvel ensilage de maïs)
- ✓ Lors de "Stress thermique"

Jeune bétail :

- ✓ Soutient le développement du rumen

Bovins viandeux :

- ✓ Pendant la phase d'engraissement
- ✓ Effet maximal à partir de 14 jours d'utilisation

Dose d'emploi :

Vaches laitières – bovins viandeux : 100 g/vache/jour



